



DOSSIER D'INSCRIPTION



**ECOLE SAINT CHRISTOPHE
235 Chemin de la Croix
30380 SAINT CHRISTOL LEZ ALES**

TEL : 06.43.06.28.49

MAIL : ecole.saint.christophe@orange.fr
Site internet : ecolepriveesaintchristollesales.com

Saint Christophe

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'état

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Le dépôt du dossier de demande d'inscription ne signifie pas que celle-ci soit acceptée.

- o La campagne d'inscription débute au mois de janvier. Pour ce faire, nous vous demandons de prendre rendez-vous par téléphone le mardi (journée) ou le jeudi après-midi.
La présence de l'enfant n'est pas indispensable mais l'accord des deux parents sera nécessaire pour inscrire l'enfant.
- o Lors de ce rendez-vous, le chef d'établissement essayera de répondre à vos questions et vous demandera la raison de votre choix pour cet établissement.
- o Suite à cet entretien une réponse, favorable ou non, vous sera donnée.
- o En cas d'acceptation, vous devrez nous retourner le dossier d'inscription complété et signé avec le règlement de 50,00 € par enfant correspondant aux frais d'inscription et 30,00 € par famille pour les frais de dossier qui ne seront pas remboursés en cas de désistement.
- o Pour les enfants déjà scolarisés, fin juin, vous devrez nous faire parvenir l'avis de passage ou de maintien de votre enfant, son livret scolaire ainsi que le certificat de radiation de l'école précédente.

A compléter

Fiche de renseignements de l'élève

NOM : Prénom : Sexe : M - F Classe :

Date et lieu de naissance Département : Nationalité :

Adresse :

Renseignements obligatoires :

Père

Nom Prénom Tél domicile :

Profession Tél bureau :

Entreprise Tél portable :

Adresse mail :

Adresse domicile :

Mère

Nom Prénom Tél domicile :

Profession Tél bureau :

Entreprise Tél portable :

Adresse mail :

Adresse domicile :

Mariés Concubins Célibataire Divorcés Séparés Veuf(ve) Pacsés

Autorité parentale : père et mère père seul mère seule tuteur autre cas

Nom et adresse de l'école précédente : établissement public établissement privé

Religion de l'enfant :

Saint Christophe

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'état

A compléter

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre d'événements ou de sorties auxquels votre enfant pourrait participer :

- dans l'enceinte de l'établissement
- ou à l'extérieur de l'établissement

il serait susceptible d'être pris en photo ou d'être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image (prise de voix et de photographies).

Dans ce cas, nous vous demandons de l'indiquer en cochant la case ci-dessous.

En donnant votre accord, les médias couvrant un événement, auront la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant.

Monsieur, Madame responsables de l'élève :

Nom : Prénom :

Autorisons

les diffusions de l'image de notre enfant.

Refusons

Ce choix vaut engagement de votre part pour l'exercice du droit à l'image.

Signature(s)

Saint Christophe

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'état

A conserver

INFORMATIONS TARIFAIRES 2026/2027

INSCRIPTION

Les frais d'inscription ne sont à verser que si votre demande est acceptée.

- * Frais d'inscription : 50,00 € (non remboursés en cas de désistement)
- * Frais de dossier (un par famille) : 30,00 €
- * Participation Association des Parents d'Élèves : 22,00 € (à remettre à réception de la facture en septembre)

RÉINSCRIPTION

La réinscription ne sera possible qu'après la validation du chef d'établissement.

- * Frais de réinscription : 50,00 € versés au mois de Janvier (non remboursés en cas de désistement).

TARIFS ECOLE

Les tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le paiement peut se faire soit mensuellement sur 10 mois (septembre à juin), soit en 1, 3 ou 5 fois selon votre choix. Dans tous les cas, vous devrez donner tous les chèques en septembre.

Pour les paiements en espèces merci de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement afin qu'il vous établisse un reçu.

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE

DESIGNATION	TARIFS 2026/2027 *
Participation des familles	52,00 € par mois ou 520,00 € / an
Location de livres ou jeux pédagogiques	10,00 € / an
Frais de fichiers (différents selon la classe)	De 2,50 € à 35,00 €
Total paiement annuel de la contribution de base	De 532,50 € à 565,00 €

* Sous réserve de modifications

Saint Christophe

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'état

CONTRAT DE SCOLARISATION

Année Scolaire 2026-2027

La présente convention règle les rapports entre

L'école Saint Christophe de Saint Christol les Alès, établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'Association avec l'état, géré par l'**Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Saint Christophe**, domicilié au 235 Chemin de la Croix -30380- Saint Christol les Alès représenté par Madame ITIER Christelle, chef d'établissement de l'école.

Et

Monsieur et/ou Madame

Demeurant.....

.....

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par l'école Saint Christophe sur demande du/des parent(s) ainsi que les engagements réciproques de chacune des parties en présence.

Article 2 – Obligations de l'établissement

L'école Saint Christophe s'engage à scolariser l'enfant en classe de sous réserve des décisions d'orientation, d'éventuelles sanctions disciplinaires et de l'aval du Chef d'établissement.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, et d'autres prestations (étude, garderie, ...) selon le choix défini par le(s) parent(s). L'enfant prendra connaissance du règlement de la cantine et pour tout manquement se verra renvoyé temporairement ou définitivement. Il en est de même pour l'étude ou la garderie.

Article 3 – Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(ent) à inscrire l'enfant dans la classe pour laquelle le Chef d'établissement a accepté l'inscription, au sein de l'école Saint Christophe pour l'année scolaire 2026-2027. Le(s) parent(s) reconnaîsse(ent) avoir pris connaissance du règlement intérieur, y adhérer et tout mettre en œuvre afin de le respecter.

Les familles doivent être respectueuses de l'équipe pédagogique (enseignants et personnel encadrant) et de leurs décisions toujours prises d'une façon réfléchie et juste. En cas de manque de respect par tous moyens de communication (oral, réseaux sociaux.), le renvoi de ou des enfants sera immédiat et non discutable.

Le(s) parent(s) reconnaîsse(ent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Saint Christophe et s'engage(ent) à en assurer la charge financière dans les conditions du règlement financier 2026-2027.

La facturation sera établie dès le mois de septembre à :

Nom du responsable payeur :

Adresse du responsable payeur :

.....

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution des familles incluant la cotisation diocésaine obligatoire, les frais fixes obligatoires et les adhésions volontaires aux organismes et associations.

Article 5 – Assurance

L'établissement assure l'ensemble de ses élèves

Elle couvre votre enfant 24h/24, 7jours/7 du jour de la rentrée au 31 août, à l'école, en vacances et à la maison pour tout ce qui pourrait lui arriver. De même, votre enfant est couvert lors des sorties scolaires et activités facultatives.

Cette assurance ne couvre pas les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Dans ce cas, l'enfant est couvert par votre contrat multirisque habitation ou votre responsabilité civile chef de famille.

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est d'une durée équivalente à l'année scolaire.

7.1 Résiliation en cours d'année scolaire.

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'école Saint Christophe en cours d'année scolaire.

7.2 Résiliation au terme de l'année scolaire.

Le(s) parent(s) informe(nt) l'école de la non réinscription de leur enfant au moment des réinscriptions. L'école Saint Christophe se réserve le droit de ne pas réinscrire l'enfant pour une cause réelle et sérieuse (sanction disciplinaire, désaccord avec la famille, non-respect des engagements contractuels par les parents).

Article 8 – Droit d'accès aux informations et droit à l'image

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association des parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'enseignement catholique).

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations le concernant.

L'établissement s'engage à n'utiliser l'image et les productions des élèves qu'à des fins de communications pédagogiques, éducatives ou promotionnelles. En cas de refus, les familles adresseront un courrier à l'attention du Chef d'établissement le jour de la rentrée des classes.

Etablie à Saint Christol les Alès le

Signature du(des) parent(s)

Signature du Chef d'établissement



A compléter

AUTORISATION D'HOSPITALISATION EN CAS D'URGENCE

Je soussigné(e).....

responsable légal de l'enfant

autorise le personnel de l'école à prendre toute disposition nécessaire pour mon enfant.

EN CAS D'URGENCE :

Médecin de famille :

Adresse :

Téléphone :

Personnes à prévenir au cas où l'on n'arrive pas à vous joindre :

..... Tél :

..... Tél :

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

REGLEMENT INTERIEUR

L'établissement fonctionne sur le principe de la semaine en quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec un calendrier scolaire un peu spécifique, validé par l'association des parents d'élèves.

Ainsi nous reprenons quelques jours avant la rentrée effective des écoles publiques (2 jours en général), ce qui nous permet de finir fin juin, début juillet maximum.

Nous avons constaté que les jours fin août étaient plus propices à l'acquisition des apprentissages que ceux de début juillet.

Les horaires sont les suivants:

- garderie : à partir de 07h30 tous les matins jusqu'à 08h15 (tarif 2 €uros)

- cours :

 - maternelles : de 08h30 à 12h00

 de 13h30 à 16h00 les lundis et jeudis

 de 13h30 à 16h30 les mardis et vendredis

 - primaires : de 08h30 à 12h00

 de 13h30 à 16h00 les lundis et jeudis

 de 13h30 à 16h30 les mardis et vendredis

Toutefois, la présence de votre enfant dans l'établissement sans frais supplémentaires peut se prolonger jusqu'à 16h45.

Les lundis et jeudis, une aide aux devoirs est mise en place pour les primaires, encadrées par les enseignantes, et une garderie est effectuée par le personnel de l'école pour les maternelles (de 16h10 à 16h40).

- garderie du soir : de 16h45 à 17h15 : goûter (2 euros)

 de 17h15 à 17h45 : étude ou garderie (+1,50 €)

 de 17h45 à 18h15 : étude ou garderie (+ 1,50 €)

 de 18h15 à 18h30 : étude ou garderie (+ 1,50 €)

REGLEMENT INTERIEUR

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est écrit dans le cahier de liaison afin que l'élève et sa famille puissent en prendre connaissance. Nous souhaitons un comportement correct de l'élève envers ses camarades mais aussi le personnel de l'école.

En retour, le personnel qui travaille autour des enfants s'engage :

- à les écouter et leur parler en montrant l'exemple de personnes maîtres d'elles-mêmes, respectueuses de la justice
- à tout mettre en œuvre pour que l'enfant développe tout son potentiel de communication
- à créer un climat propice à l'écoute réciproque et à inventer des situations de coopération entre les enfants
- à les surveiller sur la cour d'une manière effective en prévention de tout risque

En cas de manquement au règlement, un système d'avertissement est mis en place, qui peut mener jusqu'au renvoi définitif de l'élève si son comportement n'évolue pas.

Quelques animations récurrentes :

- Sortie scolaire en primaire en septembre pour lancer le thème pastoral annuel
- La grande lessive début octobre
- La journée à l'ancienne
- Le spectacle sur les droits de l'enfant en cm2
- Le spectacle de Noël préparé par les élèves
- Le passage du Père -Noël (cadeaux individuels et goûters)
- Les galettes des rois
- La chandeleur
- Le bol de riz
- Le carnaval
- La sécurité routière en cm1 et cm2
- Festival du cinéma
- Le voyage scolaire de fin d'année
- La kermesse (jeux et spectacle)

A toutes ces activités s'ajoutent les visites aux différents musées d'Alès, le cycle piscine en CP et CE1 tous les deux ans.

PROJET EDUCATIF

L'école primaire privée « St Christophe » est un établissement catholique d'enseignement sous tutelle diocésaine.

Dans un climat familial et chaleureux, l'école est mise au service des parents pour les aider dans l'éducation de leurs enfants dont ils sont les premiers responsables.

Elle est ouverte à tous.

Elle a pour mission d'accueillir les enfants et de leur donner une éducation, basée sur des valeurs évangéliques, visant le plein épanouissement de l'enfant, dans un climat de vérité, d'amitié, de tolérance et d'éveil à la Foi.

Les objectifs sont de permettre aux enfants d'accéder :

- aux valeurs morales et chrétiennes,
- à l'éducation,
- à la culture,
- à la vie en société.

Pour :

- Donner une solide instruction primaire selon les directives officielles.
- Stimuler le goût de l'effort et de la recherche pour éveiller une aspiration personnelle.
- Promouvoir le respect des autres par la politesse, la maîtrise de soi, la générosité, la solidarité, la tolérance et le sens de la justice.
- Sécuriser l'enfant, pour l'aider à prendre confiance en lui, en respectant son rythme.
- Favoriser le plein épanouissement de l'enfant à travers des activités sportives, artistiques et culturelles (langues étrangères, visite des musées proches...)

Saint Christophe

Établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'état

A conserver

CONTRIBUTION DES FAMILLES

LA CONTRIBUTION FAMILLE

C'est la participation financière qui est demandée aux parents d'élèves en contrepartie de la scolarisation de leur enfant dans l'établissement. Elle constitue une ressource essentielle au fonctionnement. Cette contribution est obligatoire, une remise de 25 euros s'appliquera sur le deuxième enfant et 45 euros sur le troisième, scolarisés dans l'établissement.

A CES FRAIS PEUVENT S'AJOUTER :

o **Restauration scolaire** :

- Vous pouvez inscrire votre enfant à la cantine de l'école tous les jours jusqu'à fin mai, et dans ce cas il sera demi-pensionnaire (tarif préférentiel 720 euros* de septembre à mai). Le paiement se fera en début d'année, (possible au mois, au trimestre ou à l'année). Le mois de juin servira pour la régularisation des absences s'il y a, sinon l'enfant devra fournir payer ses repas pris pour ce dernier mois.
- La deuxième possibilité est que votre enfant mange de façon occasionnelle. Dans ce cas, l'enfant devra s'inscrire auprès de l'enseignante le matin pour le midi. Les repas pris seront facturés fin de mois au prix de 6,20 €* l'un en 2025/2026 et devront être payés dès réception de la facture.

Pour les enfants faisant l'objet d'allergie alimentaire, il faudra prendre rendez-vous avec le chef d'établissement afin d'établir un P.A.I alimentaire avec le médecin scolaire. Le panier repas apporté par la famille sera facturé 4,50 euros.

**Sous réserve de modifications*

o **Étude surveillée - garderies** :

La garderie du matin commence à 07h30 et fonctionne jusqu'à 08h15. Après 08h15, elle est gratuite. Ensuite, la garderie et l'étude du soir commencent à 16h45 et fonctionne jusqu'à 18h30. Le paiement à réception de facture transmise via Ecole Directe en fin de mois.

Tout dépassement d'horaires entraînera des frais supplémentaires.

o **Contribution volontaire supplémentaire** :

L'école Saint Christophe est à même à recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôt. Votre soutien financier nous permet notamment de rénover nos salles de classe et d'acquérir du matériel pédagogique et nous vous en remercions. Si vous avez envie de nous aider n'hésitez pas à prendre rendez-vous afin que l'on vous explique les modalités.

PROJET PASTORAL

Caractère propre de l'Enseignement Catholique

L'école est par la législation scolaire, par l'attitude de l'église ouverte à tous les élèves. Elle a pour fondement l'Évangile et est une institution de l'église.

Elle prend appui sur un projet centré sur la Foi, la culture et la vie en lien avec les options de la Tutelle Diocésaine.

L'école développe la catéchèse et la culture religieuse en lien avec la paroisse d'Alès, Saint Christol les Alès et Bagard avec pour objectif un climat qui favorise le vécu ensemble.

La catéchèse, l'éveil à la Foi auront lieu pendant le temps scolaire.

A ce titre, il est rappelé que les enfants travaillent un quart d'heure de plus par jour, ce qui fait une heure par semaine.

Il sera proposé à tous les enfants

- des célébrations de rentrée, Noël, Pâque et fin d'année en collaboration avec le prêtre de la paroisse
- des temps forts chez les plus grands (sortie à Maintéargues pour lancer le thème de l'année)
 - de la catéchèse ou de la culture chrétienne chez les plus grands
 - de l'éveil à la Foi chez les plus petits
 - la démarche vers le baptême ou la première communion sur l'école en lien avec la paroisse pour ceux qui le souhaitent.

Réduisez votre impôt en faisant un don à l'école Saint Christophe

La crise sanitaire que nous vivons actuellement, nous empêche d'organiser certaines manifestations (loto, spectacle de Noël, ...). Cela impacte forcément le budget de l'école.

Après le goudronnage de la cour maternelle et du parking, le patio couvert depuis la classe de CP jusqu'aux toilettes primaires et le préau de la maternelle, nous aimerais continuer les travaux d'amélioration de l'école : aménagement de la cour maternelle (réfection des sols souples, traçage de jeux, rénovation de l'estrade côté primaire...).

Suite à la demande de plusieurs familles, vous pouvez faire un don à l'école, afin aidez d'améliorer le quotidien de vos enfants grâce à la réalisation de ces travaux.

Comment faire un don ?

Vous faites votre don du montant de votre choix **en précisant qu'il est destiné à l'école Saint Christophe de Saint Christol lez Alès à**

Fonds de dotation de l'Enseignement

Catholique du Gard

24, Rue Briçonnet - BP 90148

30011 - NÎMES Esplanade

Exemple de don : Vous donnez 100,00 € ; vous déduisez 66,00 € de votre impôt, votre don vous revient à 34,00 €. L'école bénéficie de 90,00 € et la fondation de 10,00 €.

Un reçu fiscal vous sera délivré suite à votre don.

Ne doutant pas de votre attachement à l'école et au bien-être de votre enfant, nous vous remercions à l'avance pour votre investissement.

L'équipe éducative Saint Christophe